

QUESTION ECRITE DE Mme Emmanuelle AJON

Ecole Nuyens

Conseil Municipal du 25 mai 2009

Question écrite d'Emmanuelle Ajon

Concernant la sécurité des élèves face aux malfaçons de l'école Nuyens

Monsieur le Maire,

Depuis la livraison de l'école Nuyens les parents d'élève et le corps enseignant expriment de vives inquiétudes sur la sécurité du bâtiment. Lors de chaque conseil d'école les points litigieux des suites de chantier sont soulevés auprès de votre Maire-Adjointe mais force est de constater que cela n'a pas de conséquences positives sur la prise en compte de ce problème.

Les portes, fenêtres et structures métalliques n'ont vraisemblablement pas été posées dans la règle de l'art. La semaine dernière encore, un incident qui aurait pu être d'une extrême gravité, c'est produit. En effet, une porte métallique de 3, 50 mètres de hauteur des sanitaires de l'école s'est décrochée. Je vous rappelle que d'autres incidents de cet ordre sont déjà arrivés, dont la chute d'une imposte vitrée de grande taille. Heureusement, cette fois encore aucun blessé n'a été à déplorer.

Cependant, nous ne pouvons que nous demander s'il faut qu'un accident survienne pour que vous preniez les mesures nécessaires afin de permettre aux enfants de ce quartier de vivre leur scolarité dans des normes de sécurité normales. La non prise en compte des risques encourus par les élèves et les adultes fréquentant quotidiennement cette école est inacceptable.

Je vous demande donc, monsieur le Maire, si vous avez l'intention de mettre en œuvre tous les travaux nécessaires pour la mise en sécurité de cette école dans les plus brefs délais. Plus globalement, ne pensez-vous pas qu'une expertise générale de ce bâtiment est nécessaire avant que d'autres désordres n'interviennent ?

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

M. LE MAIRE. -

Nous avons presque terminé. Il y a encore une question de Mme AJON.

MME AJON. -

Monsieur le Maire, depuis la livraison de l'école Nuyens les parents d'élèves et le corps enseignant expriment de vives inquiétudes sur la sécurité de ce bâtiment. Lors de chaque

Conseil d'école les points litigieux des suites de chantier sont soulevés auprès de votre maire adjointe, mais force est de constater que cela n'a pas de conséquences positives sur la prise en compte de ce problème.

Les portes, fenêtres et structures métalliques n'ont vraisemblablement pas été posées dans la règle de l'art. La semaine dernière encore un incident qui aurait pu être d'une extrême gravité s'est produit. En effet, une porte métallique de 3,50 m de hauteur des sanitaires de l'école s'est décrochée. Je vous rappelle que d'autres incidents de cet ordre sont déjà arrivés, dont la chute d'une imposte vitrée de grande taille. Heureusement, cette fois encore, aucun blessé n'a été à déplorer.

Cependant, nous ne pouvons que vous demander s'il faut qu'un accident survienne pour que vous preniez les mesures nécessaires afin de permettre aux enfants de ce quartier de vivre leur scolarité dans des normes de sécurité normales. La non prise en compte des risques encourus par les élèves et les adultes fréquentant quotidiennement cette école est inacceptable.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, si vous avez l'intention de mettre en œuvre tous les travaux nécessaires pour la mise en sécurité de cette école dans les plus brefs délais.

Plus globalement, ne pensez-vous pas qu'une expertise générale de ce bâtiment est nécessaire avant que d'autres désordres n'interviennent ?

M. LE MAIRE. -

Mme PARCELIER va vous répondre.

MME PARCELIER. -

Nous partageons votre préoccupation sur ce dossier, mais je vous rappelle que la CUB est aujourd'hui encore responsable de la maintenance des locaux du groupe scolaire Nuyens, réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage.

A ce titre elle a diligenté une expertise portant à la fois sur les menuiseries métalliques et sur l'inconfort thermique. Celle-ci était prévue à partir du 10 juin, mais je viens d'apprendre il y a quelques instants qu'elle doit démarrer le 28 mai.

De plus, suite au dernier incident que vous avez relaté, la chute d'une porte et de son huisserie, la CUB a diligenté une mission de contrôle technique des menuiseries et des fixations de ces menuiseries. Cette mission doit se dérouler au cours des prochains jours. Mais là encore j'ai appris tout à l'heure qu'une entreprise de plomberie diligentée par la CUB s'est rendue dans l'école cette après-midi.

Je vous rappelle que la Ville n'a pas autorité pour se substituer à la CUB dans le règlement de désordres qui relèvent d'une procédure de contentieux dans un immeuble dont elle est propriétaire.

Je vous précise cependant que Monsieur le Maire a encore récemment saisi M. FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine, pour le sensibiliser personnellement à cette question.

M. LE MAIRE. -

Séance du lundi 25 mai 2009

Mme AJON, je compte sur vous pour faire passer l'information auprès des parents d'élèves. Cette école est propriété de la CUB, et seul le propriétaire peut intervenir.

Nous sommes en permanence sur le poil des services communautaires. Je souhaite leur faire bien prendre conscience qu'en cas de pépin ils seront responsables, y compris pénalement ou civilement.

Vous savez que la quasi-totalité des écoles élémentaires et maternelles à Bordeaux est la propriété de la Ville, sauf un certain nombre d'écoles qui ont été réalisées dans des ZAC. Nous en demandons le transfert à la Ville à condition que la CUB les mette en état avant de nous les transférer. J'espère qu'on va y arriver dans les prochains jours.

Je voudrais aussi rajouter un dernier point, ce n'est une attaque contre personne, c'est que l'architecte de cette opération a obtenu un grand prix d'architecture.

Mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 25)